

extérieur. Il lui faut constamment innover, parce que ses services s'adressent à des fonctionnaires répartis sur toute la surface du globe, qui ont besoin de formation pour faire carrière dans un service *permutant*, c'est-à-dire un service comportant à la fois des affectations au pays et à l'étranger, et qui sont donc appelés à se déplacer avec leur famille et leurs effets personnels entre le Canada et plusieurs douzaines de pays aux conditions géographiques, climatiques, sanitaires, culturelles et linguistiques différentes.

En 1976, le nombre des employés des Affaires extérieures a légèrement augmenté en raison des responsabilités croissantes dévolues aux gestionnaires et aux coordonnateurs des opérations étrangères du gouvernement canadien. A la fin de l'année, on comptait chez les permutants 786 agents et 1 375 employés de soutien, dont 453 et 898 respectivement étaient postés à l'étranger. Les bureaux du Canada à l'étranger avaient aussi à leur service 2 283 employés engagés sur place et affectés aux opérations étrangères de tous les ministères et organismes fédéraux. Enfin, 1 070 agents et autres employés non permutants travaillaient à l'Administration centrale des Affaires extérieures à Ottawa.

De nombreux cours ont été organisés pendant l'année à l'intention des employés qui recevaient de nouvelles affectations au pays ou à l'étranger. Dans ce dernier cas, l'employé bénéficiait d'un stage spécial axé sur son lieu d'affectation. Des programmes mensuels d'orientation ont été conçus afin d'aider les recrues à s'adapter à leur nouveau milieu de travail à Ottawa. Le nouveau centre de préparation aux affectations a mis à la disposition des intéressés une abondante documentation sur la vie à l'étranger et a organisé une série d'ateliers sur des questions telles que la santé, la sécurité et les relations interculturelles. L'enseignement de vingt-cinq langues étrangères, depuis l'arabe jusqu'à l'ourdou, a été dispensé au cours de l'année. Enfin, des employés de tous les niveaux ont pu suivre des cours en gestion et en supervision.

Des programmes avancés de français et d'anglais ont été mis sur pied afin d'aider les

employés affectés au Canada et à l'étranger à mieux travailler et servir le public dans les deux langues officielles.

Le Ministère a continué tout au long de l'année de veiller à ce que tous ses employés reçoivent un traitement juste et équitable conformément aux Directives du Service extérieur et aux autres conditions d'emploi applicables à Ottawa et à l'étranger. Au chapitre des relations de travail, le Bureau du personnel a joué un rôle de premier plan dans l'administration des vingt-six conventions collectives qui régissent les relations entre le Ministère et ses employés et dans les activités du Conseil mixte des Affaires extérieures, un comité patronal-syndical créé en 1975 à des fins de consultation sur tous les aspects de l'emploi au Ministère.

Budget

Le budget de 241,5 millions de dollars du Ministère pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977 a financé ses dépenses de fonctionnement et d'investissement et les subventions, contributions et autres paiements de transfert versés à des organisations nationales et internationales. Afin de permettre au Ministère de s'acquitter de ses fonctions au chapitre de la conduite et la coordination des opérations étrangères, un montant de 160 millions de dollars a dû être affecté aux dépenses de fonctionnement, et notamment les traitements, salaires et autres prestations pour le personnel du Ministère et des missions à l'étranger (90,8 millions de dollars), la location de biens immobiliers à l'étranger (18,3 millions de dollars) et divers autres coûts relatifs à la conduite des relations étrangères. Les transports et les communications représentent deux autres postes importants des dépenses de fonctionnement. Pour assurer l'efficacité des communications, et particulièrement des services de courrier entre l'Administration centrale et les missions à l'étranger, il a fallu engager la somme de 8,7 millions de dollars. Quant aux déplacements du personnel à destination ou en provenance des missions à l'étranger, que ce soit en service commandé ou accompagné de personnes à